

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU

Séance du Lundi 10 janvier 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : **15** – Présents : 09 – Votants : **11**

Le dix janvier deux mil vingt-deux, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Moncontour sous la présidence de M. SOULABAILLE Jérôme, premier adjoint au maire

Etaient présents : SOULABAILLE Jérôme, AUPETIT Irène, LANGUILLE Sophie, TARDIVEL Mickael, VAN DAELE Karel, GAUDIN Julie, ROUZIC Enguerrand, PEIGNE Véronique, ROBILLARD Sylvie

Absents excusés : MILLORIT Anne-Gaud donne pouvoir à SOULABAILLE Jérôme, LEDOUIT Mickael donne pouvoir à ROBILLARD Sylvie, CAOUISSIN Azilis, PEROT Fanny, OLLIVRO Vassili

Absents : DELAIRE Edouard

Secrétaire de séance : Mickaël TARDIVEL

Monsieur le premier adjoint au maire annonce le quorum atteint et ouvre la séance à 20H35.

Le procès-verbal du 29 novembre 2021 sera approuvé lors du Conseil Municipal de Février.
ERRATUM : Page 21 : **Monsieur** TARDIVEL Mickaël, conseiller en charge de la sécurisation routière et non « Madame ».

Monsieur le premier adjoint au maire propose d'ajouter et modifier des points à l'ordre du jour du Conseil Municipal :

- 1. Ajout Point : Vie scolaire : facturation des frais de scolarité Commune de Hénon**
- 2. Report du Point : Ressources Humaines : Protection sociale complémentaire**
- 3. Report du Point : Résidence des arts : validation dossier de candidature pour les artistes**
- 4. Report du Point : Bibliothèque : mise en réseau des bibliothèques de Lamballe Terre et Mer**

L'ordre du jour se trouve ainsi modifié :

1. Informations communautaires
2. Décisions prises par la maire par délégation du Conseil Municipal
3. Affaires générales : convention territoriale globale (CTG) 2021-2025
4. Finances : paiement entreprise Le Marchand suite à liquidation judiciaire
5. Tarifs : facturation photocopies aux associations
6. Ressources Humaines : modification du tableau des effectifs
7. Ressources Humaines : ratios promus / promouvables
8. Vie scolaire : subvention voyages scolaires 2022
9. Vie scolaire : facturation des frais de scolarité à la commune de Hénon

- 10. Agence Postale Communale : bail avec Lamballe Terre et Mer
- 11. Trésor Public : déménagement et permanence
- 12. Vœux du maire
- 13. Questions diverses

1. INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

a. Retour sur la réunion de secteur qui s'est déroulée le Jeudi 06/01/2022 à Moncontour.

Les réunions de secteur ont été initiées par Lamballe Terre et Mer afin de travailler sur des thématiques communes à l'Agglomération mais en comité plus restreint par territoire. Ainsi, LTM est divisée en 6 secteurs, celui de Moncontour est composé de 6 communes : Moncontour, Hénon, Quessoy, Plémy, Trédaniel, Trébry. Ces rencontres auront lieu une fois par semestre, en présence du maire et d'un adjoint de chaque commune.

Cette première réunion a permis d'échanger autour des thématiques suivantes : présences médicales sur le territoire, question sur les déchets, retour sur les études liées à l'assainissement, avenir du bâtiment place de la carrière.

b. Retour sur les commissions Transitions écologiques

2. DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- **Urbanisme :**

Type	Nom Demandeur	Nom Propriétaire	Adresse Terrain	Nature des travaux	Décision
DP	SCI Prevost Immobilier	Madame PREVOST Michelle	22 rue Veillet Dufrêche	Remplacement de façade + lucarne+ Projet locatif	25/11/2021
DP	Madame LE GAC Corinne	Madame LE GAC Corinne	4 rue Veillet Dufrêche	Remplacement de deux fenêtres en bois même couleur que la précédente	30/11/2021
DP	Monsieur TREDAN Jacques	Monsieur TREDAN Jacques	5 rue du Petit Tertre	Peinture Boiseries extérieures	30/11/2021
DP	Monsieur Jérôme SOULABAILLE	Monsieur Jérôme SOULABAILLE	33 rue Veillet Dufrêche	Réfection d'un mur de soutènement en partie éboulé	21/12/2021

- **Commande publique :**

- Signature d'un devis d'un montant de 645 € HT auprès de l'entreprise DJ COUVERTURE pour la réparation de la couverture des logements place de la carrière + recherche de fuite Salle du CAC
- Signature d'un devis d'un montant de 2 210 € HT auprès de l'entreprise CEQ OUEST pour hydrocurage et inspection caméra du réseau d'eaux pluviales secteur collège, piste athlétisme
- Signature d'un devis d'un montant de 1 700 € HT auprès de l'entreprise ELEVATION SERVICE pour travaux de nettoyage des remparts et pont à La Vigne
- Signature d'un devis d'un montant de 821,25 € HT auprès de l'entreprise LANDEAU CREATION pour la réalisation du support de découverte du patrimoine pour l'église St Mathurin

3. AFFAIRES GENERALES : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2021-2025

Monsieur SOULABAILLE Jérôme, premier adjoint au maire présente la convention territoriale globale (CTG) 2021-2025.

Par délibération n°2019-158 du 11 juillet 2019, Lamballe Terre & Mer a approuvé son schéma de territorial des services aux familles et son plan d'actions pour la période 2019-2023. Il permet d'avoir une vision globale et transversale des services et rend lisible la politique menée en faveur des familles. C'est également l'outil de référence pour les financements (publics ou privés) des futurs porteurs de projets en direction des familles. Les trois orientations stratégiques de ce schéma sont déclinées en un plan d'actions 2019- 2023, autour de 3 orientations :

- Favoriser l'équilibre territorial en direction des familles
- Renforcer et formaliser la coopération des acteurs autour du schéma
- Poursuivre et garantir une qualité des services en adéquation avec les besoins repérés

Par ailleurs, Lamballe Terre & Mer, 26 Communes, la MSA et la CAF ont signé un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour la période 2018-2021. Conformément à la circulaire 2020 – 01 de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, ce contrat est remplacé par une nouvelle forme de partenariat : la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2021-2025.

Les financements perçus, précédemment au titre du CEJ, deviendront après signature de la CTG des « bonus territoire ». La CAF a confirmé une continuité des financements des actions existantes et que ces « bonus territoire » fourniront le même niveau d'accompagnement que le CEJ.

La Convention Territoriale Globale est l'opportunité, pour le territoire, de favoriser la cohérence, l'efficacité et la complémentarité des interventions conduites dans le champ social par les communes, l'agglomération, les partenaires institutionnels ou associatifs. Elle ouvre des perspectives de partenariats et de conventionnements avec l'ensemble des acteurs des politiques sociales. Signé entre

la CAF, Lamballe Terre & Mer et les 38 communes, ce contrat d'engagements politiques pour la période 2021-2025 vise à maintenir et développer les services aux familles.

Au-delà des politiques déjà mises en œuvre avec la CAF, quatre enjeux ont été identifiés pour la CTG sur le territoire, qui se déclinent en actions :

- L'accès aux droits et le développement des usages du numérique de proximité,
- L'accès aux droits et la prévention des impayés de loyer – au vu de la conjoncture, en lien avec la crise sanitaire,
- Le développement des coopérations territoriales pour les 16-25 ans – avec une attention particulière pour l'égalité Femmes/Hommes,
- L'animation des démarches territoriales : rôle clé du centre social intercommunal (CSI).

Sur ces axes d'intervention, Lamballe Terre & Mer a un rôle de mise en réseau des acteurs et de centralisateur de l'information sur des actions spécifiques ne relevant pas systématiquement de ses propres compétences. La petite enfance, l'enfance et la parentalité n'ont pas été repris dans la CTG, puisque ces enjeux ont fait l'objet d'un Schéma Territorial des Services aux Familles. Pour les actions nouvelles à mettre en œuvre, le co-financement sera déterminé suite à la signature de la convention.

Fin 2022, des Conventions d'Objectifs et de Financement (COF) permettant la mise en œuvre et le paiement des nouveaux « bonus territoire » seront signés avec chaque gestionnaire (Lamballe Terre & Mer, Communes, associations).

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, à 11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **APPROUVE** le partenariat avec la CAF, Lamballe Terre & Mer et les autres communes pour la période 2021-2025,
- **VALIDE** le plan d'actions de la Convention Territoriale Globale 2021-2025, ci-après,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer la Convention Territoriale Globale 2021-2025 et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

4. FINANCES : PAIEMENT ENTREPRISE LE MARCHAND SUITE A LIQUIDATION JUDICIAIRE

Monsieur SOULABAILLE Jérôme, adjoint au maire en charge des finances, rappelle aux conseillers que la commune a fait appel à l'entreprise DAVY COUVERTURE pour des travaux de réfection de la toiture de la salle du CAC. Cette entreprise a fait appel à un sous-traitant sur une partie des travaux de réfection.

L'entreprise DAVY COUVERTURE ayant été placée en liquidation judiciaire, il est proposé de payer en direct l'entreprise LE MARCHAND qui, du fait de la liquidation judiciaire n'a pu être payée pour les travaux accomplis.

La commune ayant versée la totalité des travaux à l'entreprise DAVY COUVERTURE, il est proposé de faire la demande de remboursement auprès du mandataire judiciaire.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, à 11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **APPROUVE** le paiement de la facture de l'entreprise LE MARCHAND d'un montant de 2 162,51 € HT
- **CHARGE** Madame le Maire de faire la demande de remboursement auprès du mandataire judiciaire chargé du dossier de liquidation judiciaire de DAVY COUVERTURE

5. TARIFS : FACTURATION PHOTOCOPIES AUX ASSOCIATIONS ET COMMERCES

Monsieur SOULABAILLE Jérôme, adjoint au maire en charge des finances présente la proposition de facturation des photocopies aux associations et commerçants de Moncontour. Il rappelle que la facturation s'appuie à hauteur de 50 % des tarifs photocopies auprès des particuliers.

	Tarif N&B	Tarif couleur
A4	0,15	0,28
A4 Recto Verso	0,18	0,33
A3	0,18	0,33
A3 Recto Verso	0,25	0,48

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, à 11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **APPROUVE** les tarifs de facturation annuelle des photocopies aux associations et commerces

6. RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur SOULABAILLE Jérôme, adjoint au maire en charge des ressources humaines rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services :

1. Création poste contractuel agent technique polyvalent

CDD de 31h / semaine annualisé du 1er mars au 31 décembre 2022

2. Création d'un poste titulaire agent d'accueil et de gestion administrative

35h / semaine

COMMUNE DE MONCONTOUR					TABLEAU DES EFFECTIFS AU 10/01/2022			
Date et n° de délibération portant création ou modification de temps de travail	Grade	Cat.	Durée hebdo. du poste en centième	Durée hebdo. du poste en H/Mns	Missions pour information (les missions peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créé)	Poste vacant depuis le	Poste occupé	
							Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps de travail (TP en %)
Filière Administrative (service administratif)								
27/02/2020 D2020-02-01	Rédacteur territorial principal de 2ème classe	B	35,00	35H00	Secrétariat Général		Titulaire	100%
01/02/2019	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	29,5	29H30	Agent administratif polyvalent	01/02/2019	Titulaire	84,00%
01/04/2019	Adjoint administratif territorial	C	32,50	32H30	Agent administratif polyvalent	01/11/2020	Contractuel	84,00%
10/01/2021	Rédacteur territorial	B	35,00	35H00	Agent administratif polyvalent		Titulaire	100,00%
Filière Technique (service technique)								
01/08/2008	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	35,00	35H00	Responsable des services techniques		Titulaire	100,00%
01/01/2001	Adjoint technique principal 2ème classe	C	35,00	35H00	Agent technique des espaces verts		Titulaire	100,00%
29/11/2021	Adjoint technique territorial	C	25,50	25h30	Accroissement activité - illuminations de Noël		Contractuel	73,00%
10/01/2021	Adjoint technique territorial	C	31,00	31H	Agent technique polyvalent		Contractuel	88,00%

Filière Technique (service restauration scolaire / periscolaire / entretien)								
07/09/2020	Agent de maîtrise principal	C	35,00	35h00	Responsable de la cuisine centrale		Titulaire	100,00%
01/11/2013	Adjoint technique territorial	C	25,50	25h30	Agent polyvalent de restauration		Titulaire	73,00%
14/12/2020	Adjoint technique territorial	C	5,27	05H16	Agent de service repas cantine	vacant le 07/10/2021	Stagiaire	15,10%
01/01/2011	Adjoint technique territorial	C	16,00	16h00	Agent de service repas cantine		Titulaire	45,70%
01/09/2018	Adjoint technique territorial	C	29,00	29h00	Agent périscolaire	vacant le 01/05/2021	Titulaire	83,00%
01/05/2019	Agent spécialisée principal de 2ème classe des écoles	C	30,00	30H00	ATSEM		Titulaire	86,00%
01/09/2018	Adjoint technique territorial	C	28,00	28H00	Agent d'entretien et périscolaire		Titulaire	80,00%
29/09/2014	Adjoint technique territorial	C	4,00	04H00	Agent de service repas cantine	vacant	Contractuel	11,00%
07/09/2020	Adjoint technique territorial	C	3,23	3H14	Agent de service repas cantine		CDI	8,97%
10/09/2021	Adjoint technique territorial	C	2,67	02h40	Agent d'accompagnement d'un élève en situation de handicap durant la restauration scolaire collective		Contractuel	7,63%
Filière Animation (service restauration scolaire / periscolaire / entretien)								
30/08/2021	Adjoint d'animation	C	16,16	16h09	Agent d'accompagnement périscolaire et d'entretien		Contractuel	46,17%
30/08/2021	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	27,77	27h46	Responsable Périscolaire et agent d'animation CAP ARMOR		Contractuel	79,34%
29/11/2021	Adjoint d'animation	C	2,40	2h24	Agent d'aide aux devoirs et distribution bulletin municipal		Contractuel	5,70%
Filière Culturelle (service bibliothèque / résidence des arts / agence postale communale)								
01/07/2018	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	28,50	28H30	Agent culturel (résidence des arts et bibliothèque) et agent postal communal		Titulaire	81,40%

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, à 11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **VALIDE** le tableau des effectifs présenté au 10 janvier 2022

7. RESSOURCES HUMAINES – RATIOS PROMUS / PROMOUVABLES

Monsieur SOULABAILLE Jérôme, en charge des ressources humaines rappelle que ce dossier avait été présenté au Conseil Municipal du 29 novembre 2021 avant le dépôt au Comité technique du Centre de Gestion 22.

Il rappelle les dispositions de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux :

Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant toutes les conditions pour cet avancement et qualifiés de « promouvables ».

Ce taux dit « ratio promus – promouvables » est fixé par le Conseil Municipal, après avis du Comité Technique. Il peut varier entre 0 et 100 %.

Après avoir réceptionné l'accord de principe du Centre de Gestion 22, il est proposé d'adopter le ratio à 100 %.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, à 11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **ADOpte** le ratio proposé suivant :

FILIERE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO (%)
Toutes les filières présentes dans la collectivité	Tous les grades présents dans la collectivité	100 %

8. VIE SCOLAIRE : SUBVENTION VOYAGES SCOLAIRES 2022

Monsieur SOULABAILLE Jérôme, adjoint au maire en charge de la vie scolaire rappelle le dispositif en place de subvention attribuée par la municipalité lors des voyages scolaires d'élèves domiciliés à Moncontour.

Monsieur SOULABAILLE Jérôme propose que le montant de la subvention reste inchangé, à savoir 25 € par enfant et par voyage scolaire pour l'année 2022.

Il rappelle que pour obtenir la subvention, les parents doivent faire une demande écrite en mairie ou par mail accompagnée des documents suivants :

- justificatif de l'école ou du collège de la présence de leur enfant au voyage scolaire
- un RIB afin de pouvoir percevoir la subvention

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, à 11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **VOTE** une subvention de 25 € par enfant et par voyage scolaire
- **DIT** que les subventions seront mandatées au compte 6574
- **CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération

9. VIE SCOLAIRE : FACTURATION DES FRAIS DE SCOLARITE A LA COMMUNE DE HENON

Monsieur SOULABAILLE Jérôme, adjoint au maire en charge de la vie scolaire informe les conseillers qu'un accord avec la commune de Hénon a été réalisé concernant le coût de facturation des frais de scolarité pour l'année 2020/2021.

Il est proposé de facturer à la commune de Hénon les frais de scolarité comme suit :

- Elève de maternelle : 950,23 €
- Elève de primaire : 503,10 €
- Régularisation facturation année scolaire 2019/2020 : - 553,91 €

Pour un montant total de 8 613,20 €.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, à 11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **APPROUVE** la facturation proposée pour les frais de scolarité à destination de la commune de Hénon

10. AGENCE POSTALE COMMUNALE : BAIL AVEC LAMBALLE TERRE ET MER

Monsieur SOULABAILLE Jérôme, premier adjoint au maire informe les conseillers de l'avancée du projet de déménagement de l'Agence Postale Communale.

Le déménagement dans le bâtiment de Lamballe Terre et Mer Place de la carrière a été effectué entre le vendredi 10 et le mardi 14 décembre 2022 pour une réouverture le mercredi 15 décembre.

A compter du 1er janvier 2022, les horaires seront les suivants :

Lundi : 10h-13h et 14h30-18h30

Mardi : fermée

Mercredi, jeudi et vendredi : 10h-13h

Samedi : 10h-12h30

Il a été convenu avec Lamballe Terre et Mer de signer un bail à compter du 1er janvier 2022 :
- 10 € le m² charges comprises soit au maximum 500 € / mois (pour 50m²)

Une réunion sera organisée fin janvier avec les parties prenantes afin de traiter l'organisation et la gestion des locaux.

Les travaux d'aménagement définitifs débuteront au printemps 2022.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, à 11 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **APPROUVE** le montant du loyer proposé par Lamballe Terre et Mer, à savoir 10 € le m² charges comprises
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le bail

11.TRESOR PUBLIC : CHANGEMENT DE LIEU DE PERMANENCES

Monsieur SOULABAILLE Jérôme, premier adjoint au maire informe les conseillers que le trésor public a définitivement quitté les locaux situé rue des dames.

A compter du 1^{er} janvier 2022, les permanences ont lieues :

- Jeudi de 13h30 à 16h30 dans la salle de réunion de Chez Yvonne (rez-de-chaussée de la mairie)

12.VŒUX DU MAIRE

Les vœux du maire prévus le 08 janvier 2022 ont dû être annulés en raison du contexte sanitaire tendu.

L'échange et la rencontre avec les administrés étant primordiaux, il sera proposé au printemps prochain un temps dédié aux projets municipaux sous un format différent.

En attendant, l'équipe municipale va élaborer un bilan annuel qui sera intégré au bulletin municipal ce printemps.

13.QUESTIONS DIVERSES

a. COVID19

Au regard du contexte sanitaire et des protocoles existants pour les écoles, nous allons devoir nous attendre dans les semaines à venir à une fluctuation des présences des agents et donc à une complication du maintien des services publics dans des conditions correctes. Nous mettrons tout en œuvre pour limiter les impacts auprès des administrés.

b. Crédit Mutuel de Bretagne

La signature d'un courrier commun avec les communes du territoire a été réalisée lors de la réunion de secteur du jeudi 06 janvier dernier. A cette occasion, France 3 Bretagne a réalisé un reportage. Nous espérons que ces actions nous permettront de rencontrer le Président et les membres du Conseil d'Administration.

c. Bulletin municipal

Une commission Communication va avoir lieu le Jeudi 13 janvier. Une des questions à l'ordre du jour est la publication mensuelle ou bi-mensuelle du bulletin pour l'année 2022. Un tour de table est réalisé afin d'avoir le point de vue de chaque conseiller ; ce sondage permettra une prise de décision en commission.

d. Chiffres INSEE de la population

Nous avons reçu les chiffres de la population comptabilisés pour l'année 2022, à savoir 807 habitants (population totale).

La diminution du nombre d'habitants sur Moncontour est un sujet préoccupant sur lequel des pistes de solutions peuvent être trouvées.

	Population total.	Dotation forfaitaire
2016	884	141 365 €
2017	876	132 066 €
2018	847	130 500 €
2019	807	130 999 €
2020		130 430 €
2021		128 371 €

e. Prochains conseils municipaux

- Lundi 07 février 2022 à 20h30
- Lundi 21 mars 2022 à 19h – Vote du Budget
- Lundi 04 avril 2022 à 20h30

Fin de Conseil Municipal à 22h37.